

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 DECEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (53) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUREAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Béangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEAS, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

Pouvoirs (13) : Claire PAULIC pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Serge BOUJU pouvoir à Jérôme BARON, Thierry MAROLLEAU pouvoir à Maryse NOURISSON-ENOND, Sébastien GRELLIER pouvoir à Rachel MERLET, Sylvie BAZANTAY pouvoir à Joël BARRAUD, Bruno BODIN pouvoir à Anne-Marie BARBIER, André BOISSONNOT pouvoir à Claude POUSIN, Marie-Line BOTTON pouvoir à Johnny BROSSEAU, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Nathalie MOREAU pouvoir à Pascale FERCHAUD, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN, Véronique VILLEMONTÉIX pouvoir à Philippe ROBIN

Absents (22) : Claire PAULIC, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Nathalie MOREAU, Stéphane NIORT, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTÉIX

Date de convocation : 13-12-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PETRAUD

DECHETS

Prestations de services divers du SPIC : tarifs 2024

Vu la délibération n°DEL-CC-2021-264 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en date du 14 Décembre 2021 fixant les tarifs des prestations de services divers ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2021-260 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en date du 14 Décembre 2021 adoptant le nouveau Règlement de collecte de la Direction de la prévention et de la valorisation des déchets 2022 ;

La direction de la prévention et de la valorisation des déchets de la communauté d'agglomération assure divers services en lien avec son activité auprès des usagers, des communes membres, des entreprises ou des associations.

Il est proposé d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1er janvier 2024 :

Mise à disposition ponctuelle de benne : travaux, manifestations... (TVA 20%)	Tarifs 2024 HT
Mise à disposition d'une benne avec enlèvement et vidage	240 € HT/unité

Mise à disposition longue durée de benne (TVA 20%)	Tarifs 2024 HT
Location benne par mois	
11 m ³	41.00 € HT/benne/mois
24 m ³	52.00 € HT/benne/mois
30 ou 33 m ³	58.00 € HT/benne/mois
Enlèvement et vidage de la benne	206.00 € HT/enlèvement

Traitement des déchets dans les bennes (TVA 10%)	Tarifs 2024 HT
Traitement des déchets résiduels ou ultimes	182,00 € HT/T
Traitement des bois traités	80,00 € HT/T
Traitement des déchets verts	14,00 € HT/T
Traitement des déchets inertes	7,00 € HT/T
Traitement des pneus souillés	330,00 € HT/T

Le conseil communautaire est invité à :

- approuver les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024, pour les prestations de services divers ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

21 DEC. 2023

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **21 DEC. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,